

culteur est coincé entre les coûts et les prix. Cette fausse guerre à l'inflation du gouvernement n'a pas empêché le coût des pièces du matériel agricole de s'accroître. Pourquoi n'a-t-on pas donné suite aux recommandations de la Commission royale Barber sur les coûts de l'outillage agricole? Le gouvernement devrait être conscient du besoin d'affermir les prix de toutes les céréales vendues sur le marché. Il devrait également s'intéresser à trouver un revenu annuel garanti pour les agriculteurs de même que pour tous les Canadiens.

J'aimerais faire une courte digression, monsieur l'Orateur, car je constate que le député de Bruce (M. Whicher) a mentionné le fait qu'un certain groupe de Regina a nommé le ministre chargé de la Commission du blé, vendeur de l'année. Sans doute, cette nouvelle est assez impressionnante dans la presse de l'Est. Et bien, nous de la Saskatchewan avons vu cet honneur conféré à des politiciens libéraux dans le passé. En fait, il représente habituellement pour eux un pas vers l'oubli politique.

M. Knowles: Comme le Sénat, d'ailleurs.

M. Knight: Dernièrement, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) s'est vanté que son gouvernement défend la notion d'entreprise agricole familiale. Il semble que les agriculteurs n'accepteront pas facilement le rapport de la Commission de planification de l'agriculture et c'est une très bonne chose. Comme d'habitude, le gouvernement annonce certains programmes assez douteux sous un titre ronflant. Il y a par exemple le programme d'encouragement à l'expansion des petites fermes. Il est étrange qu'avec un si bon titre, ce programme ne semble pas pouvoir rallier les suffrages des gouvernements provinciaux. Le ministre prétend que le programme sera à l'avantage du petit agriculteur. Je prétends, qu'à défaut de révision considérable, il est destiné à mettre en pratique de façon dissimulée les recommandations du rapport de la Commission de planification de l'agriculture canadienne. Je défie le ministre de nous montrer où il y aura le même nombre d'agriculteurs au Canada qu'il y a actuellement une fois ce programme en application. Le ministre sait bien que la dépopulation agricole continuera aussi longtemps que les agriculteurs devront se battre avec une diminution de la rentabilité de leur entreprise, que le gouvernement encouragera les petits agriculteurs à quitter leur terre et permettra à la Société du crédit agricole de la vendre à des fermes existantes. Rien ne permet à un jeune homme qui n'a pas d'exploitation agricole de commencer une entreprise.

• (1600)

On pourrait se poser la question suivante: L'agrinégoce ou les spéculateurs sont-ils soumis à des restrictions dans l'obtention des terrains? Il ne s'agit pas d'exploitation des petites fermes, mais de consolidation et rien de plus. Le ministre de l'Agriculture annonçait récemment l'octroi d'une subvention de \$5 par porc jusqu'à concurrence de 200 et ce maximum s'applique aux porcs dont la carcasse a une valeur qualitative de 100 ou plus. Le paiement d'appoint relatif aux porcs ne tient pas compte des modifications fort importantes qui ont caractérisé l'élevage des porcs depuis l'adoption de la loi sur la stabilisation des prix agricoles de 1957-1958. Il y a eu de nombreuses plaintes formulées par les éleveurs de porcs qui se sont spécialisés dans la production des animaux sevrés vendus aux engraisseurs, mais le paiement d'appoint ne s'applique pas à eux. Beaucoup de petits producteurs n'en profiteront pas puisque la carcasse de leurs animaux ne répond

pas aux exigences qualitatives de 100. En Saskatchewan, le programme ne tient pas compte des nombreuses opérations conjointes d'élevage de porc. Comment appliquer cette subvention à une exploitation qui compte plus d'un dirigeant? J'ose espérer que le ministre songe à effectuer des modifications pour accommoder les cultivateurs aux prises avec ce genre de difficultés.

L'an dernier, le gouvernement a présenté le bill visant la stabilisation du produit de la vente du grain. Le principe de la stabilisation du produit de la vente du grain n'a rencontré aucune opposition de la part de ceux qu'intéresse la politique agricole. Toutefois, le programme défini par le gouvernement n'était pas du tout satisfaisant. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé (M. Lang) a défendu le bill à la Chambre de façon extrêmement maladroite. Le gouvernement, étant tenu par la loi de verser des paiements aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé, a continué à défendre un nouveau projet, violant ainsi la loi en retenant indûment les paiements. Maintenant, c'est ce même ministre qui doit administrer la justice pour tous les Canadiens. Monsieur l'Orateur, quelle ironie! Il semble que commettre une injustice envers les cultivateurs de l'Ouest soit une condition préalable pour être chargé d'exercer la justice au nom du gouvernement.

Voyons ce qui fait défaut dans la politique de stabilisation des grains du ministre. Tout d'abord, il ne s'agit pas d'un programme de stabilisation, mais d'un programme désastreux. Les subventions n'arrivent que lorsque l'industrie est acculée au désastre. Les agriculteurs de l'Assiniboia sont souvent aux prises avec la sécheresse alors que d'autres fermiers de la région des Prairies ne le sont pas. Ce programme ne leur était d'aucune utilité dans la situation où ils se trouvaient. Le programme démarre durant les années où les recettes ont été particulièrement minces, ce qui réduit d'autant la possibilité d'une subvention dans un avenir rapproché. En outre, la subvention des années maigres, bien qu'insuffisante, ne serait plus à la disposition des agriculteurs et, deuxièmement, le gouvernement ne serait plus obligé de payer l'entreposage du blé en vertu de la Loi sur les réserves provisoires de blé. Les frais d'entreposage seraient à la charge des fermiers, alors que les prix des produits agricoles sont déjà trop bas. Le programme a le grave inconvénient de se fonder sur le revenu brut au lieu du revenu net ou des recettes nettes en argent comptant. Un fermier sait bien qu'on peut avoir un revenu brut considérable mais, que ce qui compte, c'est ce qui reste une fois qu'on a payé ce qu'on doit.

M. Yewchuk: De qui est ce discours réchauffé?

M. Knight: Ce discours est de moi, mon ami. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé peut toujours présenter à nouveau le bill sur la stabilisation des grains sans modification, mais je puis lui assurer qu'il sera tout aussi inacceptable que la première fois aux yeux des agriculteurs des Prairies. Un programme de stabilisation des grains doit tenir compte de la hausse du coût de revient et des différences régionales dans les provinces de l'Ouest. On devrait prévoir également le paiement de l'entreposage de tous les grains relevant de la Commission du blé.

Les agriculteurs de l'Assiniboia s'inquiètent grandement des répercussions du régime de transport sur leurs produits et sur les machines agricoles qui leur viennent de l'Est du pays. D'après le rapport de la Canadian Freight Association, le numéro tarifaire 1003 doit entrer en